

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 17 juin 2024

Délibération n° 2024_091
ATTRIBUTION DES MARCHES ACCORDS-CADRES N° 2024-MER026 À 2024-MER042 DE TRAVAUX DE MAINTENANCE, REPARATIONS ET MISES EN CONFORMITE DES BATIMENTS ET SITES DE LA VILLE DE MERIGNAC (LOTS 1 A 17)

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 11 juin 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 40

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugenie GASPAS, Claude MELLIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Loïc FARNIER à Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES à Pierre SAUVEY, Eric SARRAUTE à Jean-Louis COURONNEAU, Antoine JACINTO à Thierry MILLET, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Patricia NEDEL, Emilie MARCHES, Thomas DOVICH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Pierre BRASSEUR

Madame Marie-Christine EWANS, Conseillère Municipale déléguée aux marchés publics et à la bienveillance animale, rappelle qu'une consultation relative aux travaux de maintenance, réparations, mise en conformité des bâtiments et sites de la Ville de Mérignac (Lots 1 à 17) a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, la forme du marché retenue étant l'accord-cadre.

Cette consultation est décomposée en 17 lots, comme suit :

Lot(s)	Désignation
01	Démolition désamiantage
02	Gros œuvre
03	Etanchéité réparation
04	Etanchéité Réfection
05	Couverture Charpente
06	Serrurerie Garde corps
07	Fermeture volets roulants
08	Menuiserie PVC
09	Menuiserie Alu
10	Menuiserie Bois
11	Plâtrerie cloisons faux plafonds
12	Revêtement sols faïence
13	Peinture
14	Rideaux d'occultation
15	Plomberie Chauffage Ventilation Climatisation
16	Electricité courants forts
17	Electricité courants faibles

L'appel d'offres a été lancé le 8 avril 2024 en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre sans minimum avec maximum est passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la commande publique, il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lot(s)	Désignation	Maximum HT
01	Démolition désamiantage	800 000,00 €
02	Gros œuvre	300 000,00 €
03	Etanchéité réparation	100 000,00 €
04	Etanchéité Réfection	700 000,00 €
05	Couverture Charpente	800 000,00 €
06	Serrurerie Garde corps	300 000,00 €
07	Fermeture volets roulants	300 000,00 €
08	Menuiserie PVC	200 000,00 €
09	Menuiserie Alu	200 000,00 €

10	Menuiserie Bois	200 000,00 €
11	Plâtrerie cloisons faux plafonds	500 000,00 €
12	Revêtement sols faïence	800 000,00 €
13	Peinture	700 000,00 €
14	Rideaux d'occultation	400 000,00 €
15	Plomberie Chauffage Ventilation Climatisation	700 000,00 €
16	Electricité courants forts	500 000,00 €
17	Electricité courants faibles	300 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Les accords-cadres sont conclus à compter du 1^{er} aout 2024, pour une période initiale d'un an.

Ils pourront ensuite faire l'objet de trois reconductions tacites d'un an. La durée maximale de ces contrats, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

La consultation a donné lieu au dépôt de 72 offres : 5 offres pour le lot 1, 4 offres pour le lot 2, 8 offres pour le lot 3, 9 offres pour le lot 4, 2 offres pour le lot 5, 4 offres pour le lot 6, 2 offres pour le lot 7, 4 offres pour le lot 8, 5 offres pour le lot 9, 2 offres pour le lot 10, 2 offres pour le lot 11, 4 offres pour le lot 12, 7 offres pour le lot 13, 2 offres pour le lot 14, 3 offres pour le lot 15, 5 offres pour le lot 16 et 4 offres pour le lot 17.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 6 juin 2024, a décidé d'attribuer les accords-cadres comme suit :

Lot(s)	Désignation	Titulaire
01	Démolition désamiantage	PREMYS SUD OUEST
02	Gros œuvre	LEGENDRE
03	Etanchéité réparation	EXETANCH
04	Etanchéité Réfection	EXETANCH
05	Couverture Charpente	SECB
06	Serrurerie Garde corps	TROISEL
07	Fermeture volets roulants	SAS GERAULT ET FILS
08	Menuiserie PVC	SOFER
09	Menuiserie Alu	SOFER
10	Menuiserie Bois	FRANCE MENUISIERS
11	Plâtrerie cloisons faux plafonds	SARL PPG
12	Revêtement sols faïence	Ets LARTIGAUT - Sarl SOLARTINOV
13	Peinture	LARREY & CO
14	Rideaux d'occultation	SERVI SUN
15	Plomberie Chauffage Ventilation Climatisation	Groupement Mandataire : COANDA ENERGIES Co-traitant : MAINTENANCE LOGISTIQUE AUTOMATISME SAS (M.LA.)
16	Electricité courants forts	Groupement Mandataire : COANDA ENERGIES

		Co-traitant 1: MAINTENANCE LOGISTIQUE AUTOMATISME SAS (M.LA.) Co-traitant 2: MAINTENANCE LOGISTIQUE AUTOMATISME INDUSTRIE SAS (M.LA.I) Co-traitant 3: MAINTENANCE LOGISTIQUE AUTOMATISME 81 SAS (M.LA.)
17	Electricité courants faibles	CENERGIA/COMPAGNIE ENERGIE AQUITAINE

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 6 juin 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il convient de souscrire les accords-cadres n° 2024-MER026 à 2024-MER042 ayant pour objet les travaux de maintenance, réparations, mise en conformité des bâtiments et sites de la Ville de Mérignac (Lots 1 à 17),

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres n° 2024-MER026 à 2024-MER042 ayant pour objet les travaux de maintenance, réparations, mise en conformité des bâtiments et sites de la Ville de Mérignac (Lots 1 à 17) dans les conditions susvisées et à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ces contrats,

ARTICLE 2 : d'inscrire au budget principal de la Ville les crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 46 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 17 juin 2024



Jean-Pierre BRASSEUR
Secrétaire de séance



Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le 19/06/24
ID 033-213302813-20240617-4616-DE-1-1

Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.